

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 27 avril 2027

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 21 | ABSENTS EXCUSÉS 02 | VOTANTS 23

OBJET : N° L 26-04/04-31/AG VOTE DU BUDGET PRIMITIF

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Valérie LEVERNIER, Jean-Michel de VECCHI, Pierre MEUNIER, Philippe BRIMALDI, Thomas ALARD, Nicole FROUIN, Marianne BOCQUILLON, Jean-Michel ELIE, Geneviève de JOLY, Jean-Marc JANTIEU, Saliha EL AMRANI, Agnès RICHARD, Myriam CIOTTA, Jean-Albert FAYTOUT, Sandrine CHADOURNE, Adeline FAYTOUT.

Etaient absents excusés : Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Jean-Marc JANTIEU, Audrey BLANCHEMIN donne procuration à Sandrine CHADOURNE.

Le scrutin a eu lieu, Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire présente le projet de budget primitif 2026. Il rappelle qu'à la présente délibération est joint en annexe le document budgétaire lui-même assorti en annexe d'une présentation brève et synthétique en retraçant les informations essentielles.

Dépenses de fonctionnement :	4.194.060,00
Recettes de fonctionnement :	4.143.060,00€ + excédent reporté : 51.000,00€
Dépenses d'investissement :	2.688.537,57€
Recettes d'investissement :	2.688.537,57€

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, M le Président propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, avec 19 voix pour et 04 contre, le budget primitif 2026.

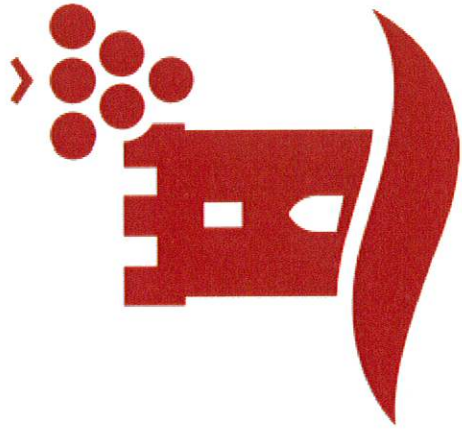
*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 27 avril 2026
Le Maire,

Jacques BREILLAT

Attesté de réception en préfecture
032213301088-20260427-L26040431FI-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026



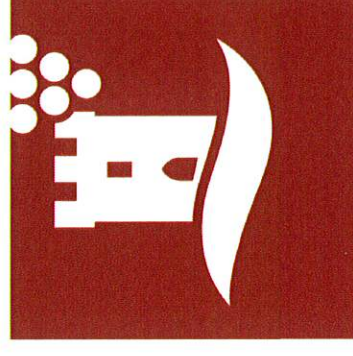
Ville de Castillon-la-Bataille

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026

- Art L1612-35-IV CGCT-

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260427-L26040431FI-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Le cadrage du BP2026



- Chapitre « 011 – Charges de gestion courantes » s'établit à 1.182.000€ (-261.000€ par rapport au BP2025)
- Chapitre « 012 – Charges de personnel » 1.946.000€
En diminution (-18.000€) par rapport au BP2025
- Le chapitre « 65 - Charges générales » intègre:
 - La subvention versée au CCAS (40.000€)
 - Les subventions aux associations (65.000€)
 - La subvention versée pour l'ingénierie OPAH RU ORI (27.449€)

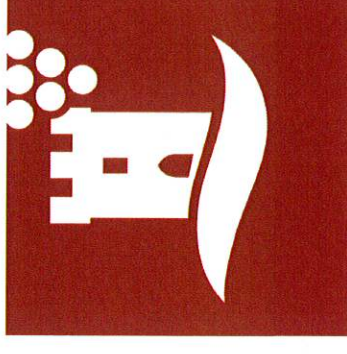
Le cadrage du BP2026

■ Chapitre « 012 – Charges de personnel »

- ⇒ Deux policiers municipaux supplémentaires
- ⇒ Un agent non remplacé au service administratif
- ⇒ Stagiairisation d'une agent aux Services Techniques, de deux agents à l'école maternelle
- ⇒ Remplacement d'un départ à la retraite d'une agent de la cantine
- ⇒ Recrutement d'un MNS contractuel sur deux mois.

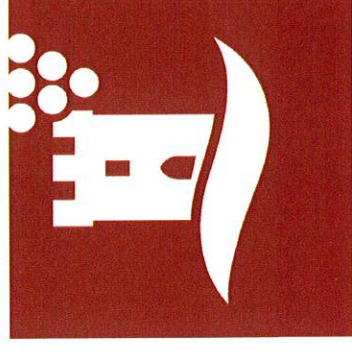
- ⇒ Pas de revalorisation du point d'indice en 2026

- ⇒ Augmentation de la cotisation employeur de la CNRACL de 3 points par an de 2025 à 2028 (+33.500€ entre 2024 et 2025; +32.000€ entre 2025 et 2026).



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260427-L26040431FI-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Le cadrage du BP2026



■ Les recettes de fonctionnement

Les taux d'impositions sont stables dans le projet de budget.
=> 1.745.480€ de recettes de fiscalité directe locale.

Les redevances = 172.000€ (la plus importante: la cantine, cf aussi la mise à disposition de personnels, l'occupation du domaine public)

Les dotations: 1.341.000€ sur le chapitre «74 ».

DGF = 356.000€;

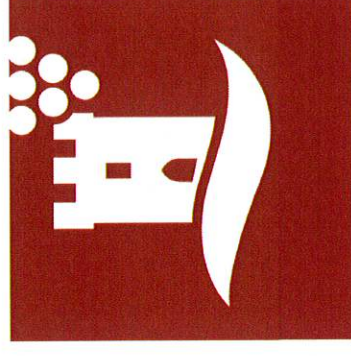
DNP = 96.000€ ;

DSR 558.870€ (+55.000€ par rapport à 2025).

Parmi les autres recettes: les aides pour la cantine à 1€ (100.000€) et pour le petit déjeuner (48.000€)

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260427_136040431FHDE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Autofinancement dans le budget 2026



■ Un autofinancement prévisionnel de 545.000€ est inscrit au BP2026

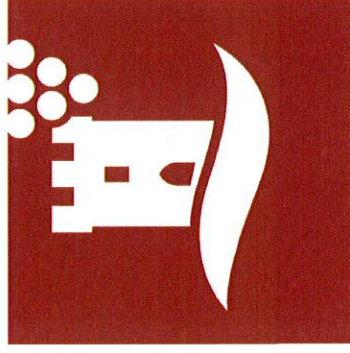
... une dépense de 260.000€ inscrite en investissement pour la participation versée à InCité dans le cadre du renouvellement urbain.

	Autofinancement PPI	résultat de fonctionnement
2021	484 552	715 958
2022	676 751	662 281
2023	655 740	719 977
2024	638 373	456 000
2025	666 697	550 260
2026	669 527	545 000
2027	650 173	
2028	630 437	
2029	612 453	
2030	591 854	

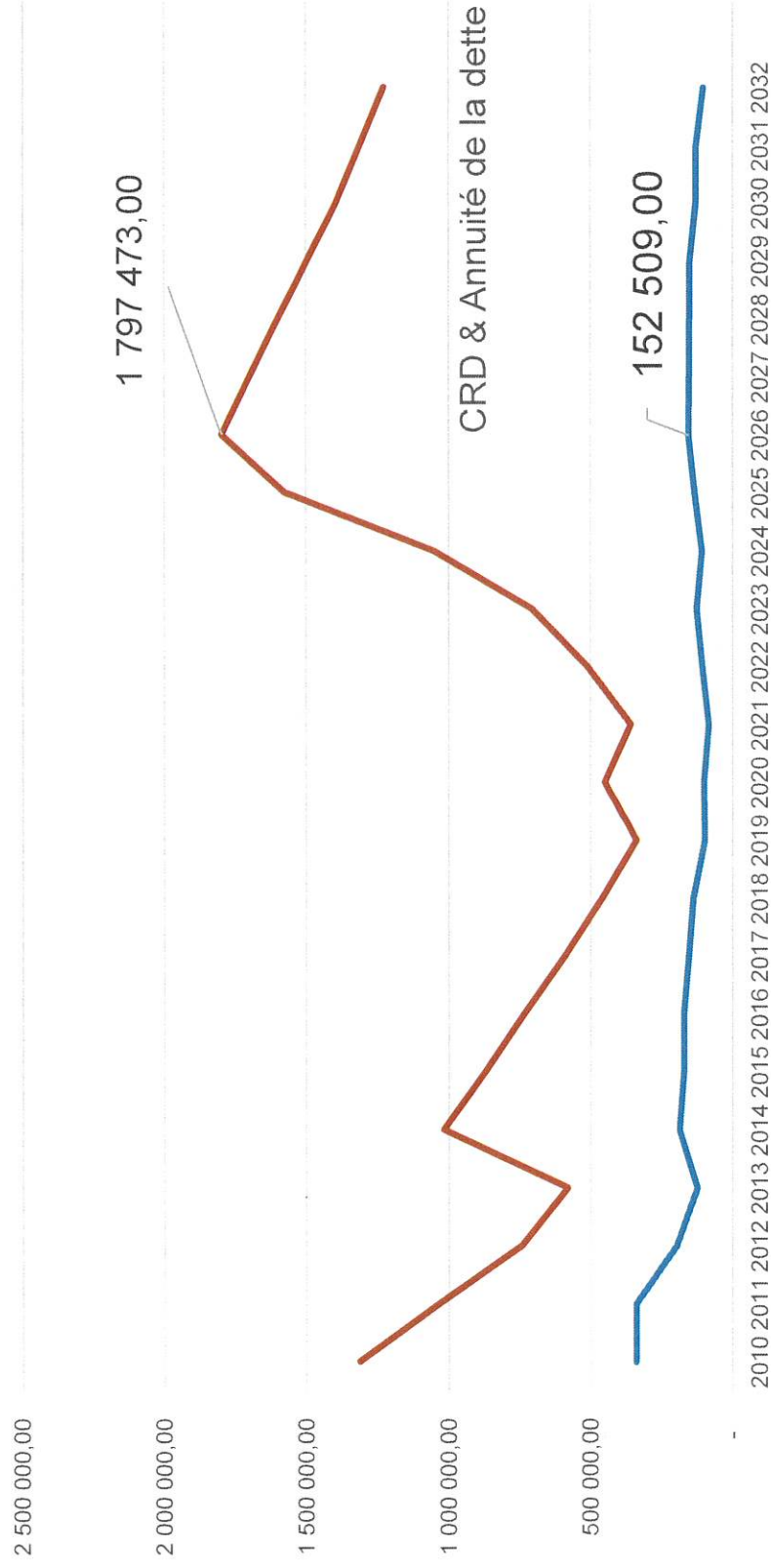
Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260427-L26040431FI-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026

Contexte du BP2026

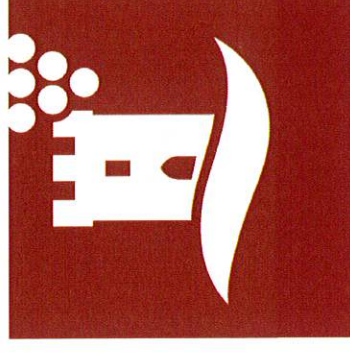


- Endettement de la commune (y compris emprunt encaissé en janvier 2026):



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260427-126040431F-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Contexte du BP2026



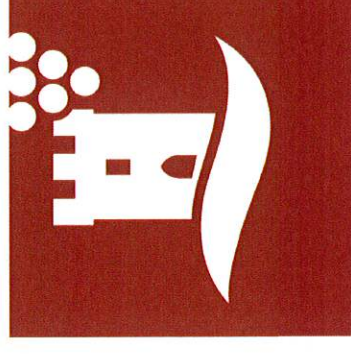
- Capacité de remboursement de la commune:

Autofinancement au BP2026 = 511.846€ (hors amortissements)

CRD au 1 janvier 2026: 1 797 473€

Capacité de remboursement = **3,51**

La section d'investissement du BP2026



■ Parmi les dépenses d'investissements du BP2026:

Un tracteur tondeuse (CTM), un robot tondeuse pour le stade; AMO orgue, réparations de bâtiments 20.000€, vidéoprotection 10.000€

Travaux « confort d'été » à l'école élémentaire 10.000€

Phase II Maison des Assos: 73.278€

Travaux de voirie (8 mai, Coubertin, Montesquieu) 301.317€

Eclairage public à LED: 177.738€

Travaux dans les gîtes & camping: 120.000€

Participation versée à InCité: 260.000€, subvention InCité Participation OPAH RU
ORI: 54.911€

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260427-L26040431FH-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026